



Investissements d'avenir

Aide à la rénovation thermique des logements privés

Protocole thématique d'engagement de lutte contre la précarité énergétique du département du Bas-Rhin hors communauté urbaine de Strasbourg

Programme Habiter mieux



une "aide travaux"
pour un logement économe
et écologique



Premier Ministre
Commissariat Général
à l'Investissement

Entre

L'Anah, représentée par le Président du Conseil Général,

Le Département du Bas-Rhin représenté par le Président du Conseil Général

**L'Association de droit local « Ener'agissons Ensemble ! » partenaire :
Ayant pour membres fondateurs :**

La COPFI du Bas-Rhin

Corporation Obligatoire des Patrons Ferblantiers et Installateurs du Bas-Rhin
4 rue Jean Monnet
BP 87 ECKBOLSHEIM
67038 STRASBOURG CEDEX 2
Représentée par son Président, Monsieur Christian MEYER

La Corporation Obligatoire des patrons et Entrepreneurs Electriciens du Bas-Rhin

Espace européen de l'Entreprise
2, rue de Copenhague
67300 SCHILTIGHEIM
Représentée par son Président, Monsieur Alain HERRMANN

Corporations de droit local régies par les articles 81 et suivants du Code Local des Professions (loi du 26 juillet 1900 sur les Professions).

Vu la convention Etat – Anah du 14 juillet 2010 relatif au programme « rénovation thermique des logements privés » au titre investissements d'avenir,

Vu l'arrêté du 6 septembre 2010 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART),

Vu l'instruction de la directrice générale de l'Anah en date du 8 octobre 2010 relative aux aides du FART pouvant être octroyées en complément des aides de l'Anah,

Vu la décision du Conseil Général du 21 juin 2010 et de la Commission permanente du 4 septembre 2012,

Vu le Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique signé le 26 octobre 2010,

Ont convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre des Investissements d'avenir, l'Etat a créé le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés. Ce programme « Habiter mieux » vise à sortir d'une réponse d'urgence, de court terme, aux situations d'impayés. L'Anah, le Conseil Général du Bas-Rhin et leurs partenaires œuvrent, par ce programme, en faveur d'une politique de prévention à long terme et du traitement durable des causes de la précarité énergétique grâce à la prise en charge des travaux.

L'orientation du programme « Habiter Mieux » vers les propriétaires occupants vise à répondre aux situations les plus importantes de précarité énergétique. Tout d'abord, la majorité des ménages touchés par la précarité énergétique est constituée de

propriétaires occupants puisque 62% d'entre eux consacrent plus de 10% de leurs ressources à leurs factures d'énergie. Souvent en maison individuelle, cette population très fragile est également plus concernée par les problèmes de déperdition énergétique et ne bénéficie pas d'autres aides en la matière.

Le programme « Habiter mieux » est une démarche nouvelle qui repose sur **une politique de repérage des ménages en grande difficulté, grâce aux relais des travailleurs sociaux et des associations présents sur le terrain**. Cette action vise à mieux cibler les aides vers les populations les plus touchées par la précarité énergétique par une approche qui permet de répondre aux besoins de foyers modestes, souvent constitués de personnes âgées, qui ne sollicitent pas toujours d'eux-mêmes les aides mises à leur disposition.

Le Conseil Général a adhéré au programme « Habiter mieux » le 23 octobre 2011 et souhaite par ce protocole thématique étendre la mission de repérage en s'appuyant sur de nouveaux partenaires.

Article 1 : Objet

Le présent protocole s'inscrit dans le cadre du contrat local d'engagement constituant la déclinaison opérationnelle du programme national « *Habiter mieux* » sur le département du Bas-Rhin. Il s'inscrit dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) dont il constitue une modalité de mise en oeuvre. Il s'articule à ce titre avec les actions déjà entreprises par le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre des programmes d'intérêt général Rénov'Habitat 67 qui visent à soutenir l'amélioration des logements du parc privé sur le territoire départemental hors CUS et hors OPAH et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la Haute Bruche qui a fortement développé son volet énergétique.

Le présent protocole thématique a pour objet **d'étendre le partenariat prévu dans le cadre du programme « Habiter mieux » à l'Association**. Il vise à décrire le mode de coopération concertée mis en oeuvre au plan local, allant du repérage des situations à traiter à la réalisation des travaux nécessaires avec trois nouveaux partenaires signataires.

Article 2 : Etat des lieux des dispositifs locaux existants

Les PIG Rénov'Habitat 67 ont été lancés en avril 2009, à l'échelle des Maisons du Conseil Général, et renouvelés avec un label « Habiter mieux » en mai 2012 à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale :

- SCoT d'Alsace du Nord et SCoT Bande Rhénane Nord
- Futur SCoT d'Alsace Bossue et SCoT de la région de Saverne,
- SCoT de la Bruche et SCoT du Piémont des Vosges
- SCoT de Sélestat et sa région et SCOTERS (hors communauté urbaine de Strasbourg).

Ils sont calés sur les priorités de l'ANAH, à savoir inciter les propriétaires à engager les travaux **de traitement des logements indignes**, favoriser les **travaux de réhabilitation énergétique des logements énergivores** et encourager les travaux permettant **la mise sur le marché de logements locatifs à loyers maîtrisés**.

Les actions des PIG font l'objet d'**une mission de suivi et d'animation territorialisée par SCOT** : les bureaux d'études mènent leur mission efficacement car les territoires à couvrir restent peu étendus. Ils peuvent ainsi privilégier un temps de présence important sur le terrain notamment auprès des particuliers du fait des permanences régulières. Ils

conseillent les propriétaires sur les choix des travaux, les orientent vers un énergéticien pour effectuer un diagnostic thermique puis les aident à monter leur dossier de demande de subvention.

L'ingénierie du contrat local d'engagement contre la précarité énergétique repose sur les PIG Rénov'Habitat. A ce titre, **les opérateurs constituent les interlocuteurs privilégiés des partenaires du repérage.**

Article 3 : Repérage et accompagnement des propriétaires éligibles au Programme Habiter Mieux

Une des clés de réussite du programme réside dans le repérage des ménages éligibles relayée par un accompagnement de qualité des ménages intéressés jusqu'à la réalisation et la réception des travaux

Aussi, la coordination des acteurs du repérage et de l'accompagnement est organisée de la manière suivante :

- **L'Association** : Au titre de sa mission d'information, elle sensibilise les entreprises affiliées aux deux Corporations, sur l'existence d'un dispositif sur la précarité énergétique. Cette information est communiquée par un courrier adressé à tous les membres, d'une page d'information sur le site internet « Ener'agissons ensemble ! » et d'une ou plusieurs réunions spécifiques sur le programme « Habiter mieux » dont la première est programmée à la signature du présent protocole.
Par ailleurs, les artisans et entrepreneurs pourront repérer des ménages en situation de précarité énergétique et les adresser, via une fiche d'alerte, au Conseil Général qui relaiera vers l'opérateur missionné sur le territoire.

Article 4 : Durée du contrat

Le présent protocole est conclu pour la période allant du 1^{er} novembre 2012 au 31 décembre 2013. Sa prorogation ou son renouvellement sur la période 2014-2017 est conditionnée au renouvellement ou à la prolongation du contrat local de lutte contre la précarité énergétique.

Fait à Strasbourg le

Le Président de Conseil Général du Bas-Rhin,

Pour l'ANAH
Le Président du Conseil Général

Guy-Dominique KENNEL

Guy-Dominique KENNEL

Le Président de l'Association
« Ener'agissons Ensemble ! »,

Robert RUMPLER



Annexe 2 : Fiche de liaison

Ménages en situation de précarité énergétique - Programme « Habiter Mieux »

Fiche à retourner à : Conseil Général du Bas-Rhin
Direction de l'Habitat
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg Cedex

Cette fiche a pour objet de repérer les ménages en situations de précarité énergétique. Elle est transmise par le Conseil Général à un bureau d'étude qui prendra contact avec l'occupant pour évaluer les possibilités de travaux à son domicile (étude de faisabilité technique et possibilité de financement dans le cadre du programme « Habiter mieux »).

Observation réalisée par :

Nom : Prénom :

Entreprise :

Coordonnées téléphoniques : Mél :

Adresse de l'immeuble :

Nom et prénom de l'occupant :

N° : Voie :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Constat de précarité :

Chauffage inexistant

Logement mal chauffé ou difficile à chauffer

Difficulté à payer les charges d'énergie ou impayés

Autre, précisez :

OBSERVATIONS EVENTUELLES DE L'AUTEUR DE LA FICHE

Contexte de la situation, attente de la famille, difficultés particulières